



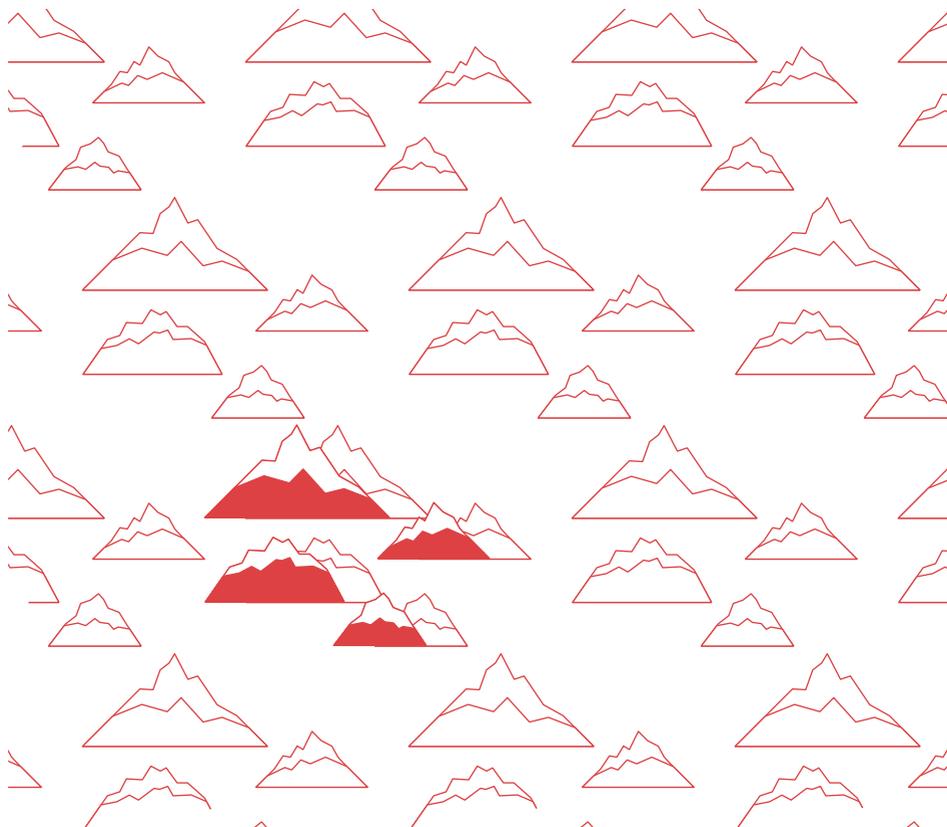
Kanton Bern
Canton de Berne

Division Dangers naturels

Organisation et tâches

Office des forêts et des dangers naturels

Janvier/2023



L'Office des forêts et des dangers naturels du canton de Berne (OFDN) et ses huit divisions s'engagent pour une forêt saine exploitée selon les principes de la durabilité, coordonnent la protection contre les dangers naturels et gèrent les forêts appartenant au canton. Au sein de l'administration cantonale, l'OFDN est votre interlocuteur pour toutes les questions concernant la forêt et les dangers naturels.

La Division Dangers naturels (DDN) est le service cantonal spécialisé dans la protection contre les dangers naturels (avalanches, glissements de terrain, affaissements, chutes de glace et de pierres, incendies de forêt).





À la Division Dangers naturels, nous sommes spécialisés, pour le canton de Berne, dans la gestion des risques liés aux dangers naturels. Nous conseillons et soutenons les communes ainsi que d'autres responsables de la sécurité. Nous sommes également chargés des tâches suivantes :

Information sur les dangers

- Préparer les documents de base, p. ex. cadastre des événements, cartographie des dangers naturels, données issues des stations de mesure de la neige ou du pergélisol
- Établir des cartes des dangers naturels, coordonner et promouvoir des mesures organisationnelles comme des systèmes de surveillance et des planifications d'intervention
- Évaluer les projets de construction dans des zones de danger

Mesures de protection

- Promouvoir les ouvrages de protection et les mesures de protection biologiques, tels que les afforestation en altitude offrant une protection contre les avalanches, les glissements de terrain ou les chutes de pierres
- Tenir un cadastre des ouvrages de protection

- Coordonner la gestion des ouvrages de protection
- Reproduire des plants appropriés pour l'afforestation et le rajeunissement des forêts protectrices en altitude
- Évaluer en continu le danger d'incendie en forêt et communiquer à ce propos ; effectuer un travail de prévention ; soutenir par des conseils les interventions de pompiers lors d'incendies de forêt ; après un incendie de forêt, conseiller les responsables de la sécurité sur la façon de réduire les dangers consécutifs et de régénérer la surface forestière

Travaux pour des tiers (p. ex. des services responsables de la sécurité)

- Entretien ou bâtir des ouvrages de protection avec une équipe interne constituée à cet effet.



Nous nous engageons pour une protection contre les dangers naturels.

Nils Hählen, chef de division 031 636 12 01
079 222 45 90

Daniela Linss-Kunz, administration 031 636 12 08

Information sur les dangers

Adrian Peter, chef du domaine 031 636 58 06
Information sur les dangers 079 852 44 70

Cornelia Brönnimann, cheffe de projet 031 636 88 56
Information sur les dangers 079 321 45 67

Silas Walther, spécialiste des dangers 031 633 63 69
naturels 079 899 66 54

Heinz Pfiffner, collaborateur spécialisé 031 636 12 12
Cadastre

Direction de l'économie,
de l'énergie et de
l'environnement
Office des forêts et des
dangers naturels
Division Dangers naturels

Schloss 2
3800 Interlaken
+41 31 636 12 00
naturgefahren@be.ch

www.be.ch/dangers-naturels

Mesures de protection

Christian Pfammatter, chef de division 031 636 12 11
suppléant, chef du domaine Mesures 079 222 45 77
de protection et incendies de forêt

Thomas Ninck, chef de projet Mesures 031 633 62 20
de protection 079 582 13 40

Ueli Ryter, chef de projet Mesures 031 636 12 02
de protection 079 222 46 01

Anton Ambühl, chef de l'équipe 031 636 12 03
Torrents de Brienztal 079 222 45 91

Travaux pour des tiers

Anton Wyss, chef du domaine Travaux 031 636 12 15
pour des tiers 079 222 46 00

Andreas Mühlethaler, forestier Travaux 031 636 12 10
pour des tiers, responsable de la sécurité 079 219 56 87

Fritz Gyger, contremaître Travaux 031 636 12 05
pour des tiers, travaux de dynamitage 079 222 45 94

Lorenz Brunner, contremaître Travaux 031 636 12 04
pour des tiers, incendies de forêt 079 222 45 93

Kilian Aellig, contremaître Travaux 031 633 66 81
pour des tiers 079 504 49 71

Pépinière « Kleiner Rugen »

Miriam Gerber, directrice 079 222 45 92

Contact par courriel : prénom.nom@be.ch

Les montagnes représentées sur la page de titre
symbolisent le champ d'action de la Division Dangers naturels.

Conception et illustration : Mansing Tang, Format M